



Article PLU sujet à interprétations

Par Vendettaval

Bonjour à tous,

Voici un extrait du PLU de notre commune : "les gabarits des bâtiments seront étudiés en fonction des proportions des bâtiments composant l'environnement" (je mettrai le paragraphe complet en bas de la question).

Sachant que le terrain est entouré :

- à 50% par des maisons (R+1)
- à 25% par des terrains vierges
- à 25% par des tours et maisons (R+1, R+2, R+3 et R+4).

En essayant d'être objectif, en faisant une moyenne des hauteurs des logements situés à proximité, la nouvelle construction devrait être grosso-modo limitée à R+2, si on tient compte des proportions des bâtiments limitrophes.

Qu'en pensez-vous ? Sachant qu'un autre article limite à R+4.

Merci pour vos conseils .

Voici l'article complet :

les constructions, installations et aménagements devront être étudiés afin de ne pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, au site, paysage naturel ou urbain, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. les gabarits des bâtiments seront étudiés en fonction des proportions des bâtiments composant l'environnement

Par Al Bundy

Bonjour,

Si on prend en compte le gabarit majoritaire il s'agit donc de limiter votre projet à R+1.

Combien de niveaux possèdent les maisons voisines et en face de votre terrain ?

Par Vendettaval

Bonjour,

D'abord merci pour votre retour. Et bien grosso-modo, le terrain est bordé par des maisons (R+1 soit deux niveaux) sur 3 côté, et il y a un côté qui est bordé par un ensemble de constructions allant de 2 à 4 niveaux (R+1 à R+3).